

Territoires urbains fragiles dans l'agglomération caennaise

Les difficultés ne se limitent pas aux quartiers politique de la ville

Le chômage, la part de logements sociaux, la concentration de faibles revenus, ou encore la dépendance aux aides sociales, sont autant d'indicateurs permettant d'identifier la présence de populations en difficulté. Dans l'agglomération de Caen la Mer, l'observation de ces indicateurs à un niveau fin (par carreaux de 200 mètres de côté) révèle une concentration des populations en difficulté dans certains quartiers de Caen et dans les communes de sa première périphérie.

Certaines de ces zones ont déjà été identifiées dans le cadre des zonages d'intervention de la politique de la ville et continuent, pour la plupart, à concentrer les difficultés.

Par ailleurs, certains quartiers n'entrant pas dans l'actuel périmètre de la politique de la ville présentent des caractéristiques proches de celles des quartiers ciblés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Dans le contexte actuel de réforme de la politique de la ville, ce document permet d'identifier et de délimiter les territoires les plus en difficultés au sein de l'agglomération caennaise.

La politique de la ville repose actuellement sur l'existence de zones d'intervention déterminées par l'État. L'agglomération de Caen la Mer comprend ainsi 4 zones urbaines sensibles (Zus), dont les contours ont été dessinés au début des années 2000. Ce dispositif a été complété en 2007 par la création des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) actuellement au nombre de quinze dans l'agglomération. Sous l'effet des politiques mises en œuvre, des évolutions socio-économiques ou des mouvements de populations, les poches de difficultés réelles des quartiers ont pu se déplacer au cours des dernières années. Une mise à jour de la connaissance sur les caractéristiques des quartiers a donc paru nécessaire pour déterminer au mieux l'action des pouvoirs publics.

Une analyse du territoire et des caractéristiques de ses habitants fait ressortir cinq grandes catégories de zones sur l'agglomération de Caen la Mer. Les personnes seules, souvent étudiantes et locataires, se concentrent dans le centre-ville de Caen. Les petits ménages composés de couples sans enfants et de personnes seules vivent souvent dans les logements anciens des quartiers de Caen se situant aux alentours de la gare, mais aussi à l'ouest de la ville, dans les quartiers de Vennoix et de la Haie-Vigné. Les propriétaires de maison, actifs avec enfants mais aussi retraités, se retrouvent surtout dans les communes périurbaines.

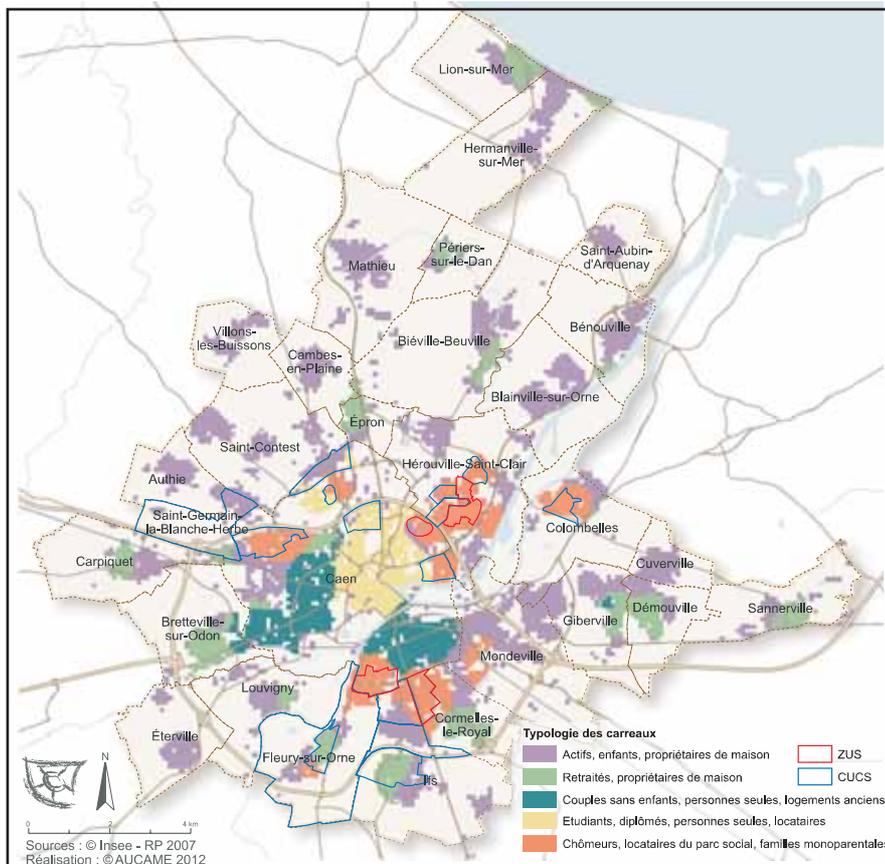
Certains quartiers politique de la ville concentrent les difficultés

La dernière catégorie est plus souvent constituée de populations présentant des signes de difficultés sociales : chômeurs, locataires du parc social, familles monoparentales. Les zones où se concentrent ces populations se superposent pour la plupart avec les contours des quartiers politique de la ville que sont les Zus de **Caen et d'Hérouville-Saint-Clair** mais aussi les quartiers⁽¹⁾ caennais de **Chardonneret, Chemin Vert, Champagne, Saint-Jean-Eudes et**

n° 237 - décembre 2012



Typologie des habitants de Caen la Mer



D'autres quartiers encore sont en difficulté

Les difficultés sociales dans l'agglomération de Caen la Mer ne semblent cependant pas se limiter aux seuls contours des quartiers politique de la ville. Ces derniers affichent des degrés plus ou moins élevés de difficulté. Mais d'autres quartiers, ne bénéficiant pas d'aides des pouvoirs publics

Contexte du partenariat

La politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sociales entre les territoires. Pour cela, elle agit prioritairement dans cinq grands domaines : la rénovation urbaine, la sécurité et la prévention de la délinquance, le développement social et culturel, l'éducation et le développement de l'emploi, et la revitalisation économique. L'action de la politique de la ville est destinée aux quartiers d'habitat social concentrant des populations en difficulté (chômage, échec scolaire...) et vise à favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

Le Code général des collectivités territoriales attribue désormais une compétence obligatoire aux communautés d'agglomération en matière de politique de la ville. La Communauté d'Agglomération de Caen la mer s'est par conséquent saisie pleinement de cette compétence.

Afin de définir les orientations de son action en la matière, et préalablement à la mise en place de mesures opérationnelles, la Communauté d'Agglomération a souhaité établir un état des lieux précis de la situation socio-économique des différents quartiers qui composent le territoire communautaire. C'est pourquoi elle a sollicité l'Agence d'urbanisme de Caen métropole (Aucame) afin que celle-ci produise un diagnostic précis, quantifié et localisé, des caractéristiques économiques et sociales du territoire.

Dans le cadre de cette mission, l'Aucame a noué un partenariat avec l'Insee afin d'identifier les quartiers de l'agglomération susceptibles d'être éligibles à une intervention prioritaire de la collectivité au titre de la politique de la ville.

Boutiques, ainsi que le centre de Colombelles.

La structure du parc immobilier, dominé par le logement social conçu pour abriter des ménages à faibles revenus, induit en effet une concentration des populations les plus fragiles dans ces quartiers. Les revenus y sont parmi les plus faibles de l'agglomération (7 860 euros par unité de consommation en moyenne à la Guérinière contre 18 390 sur l'ensemble de l'agglomération). La proportion de chômeurs y est également très supérieure. Enfin, les population bénéficiant du RSA ou dépendant des aides sociales sont sur-représentées dans ces quartiers.

Plus de mixité dans d'autres quartiers politique de la ville

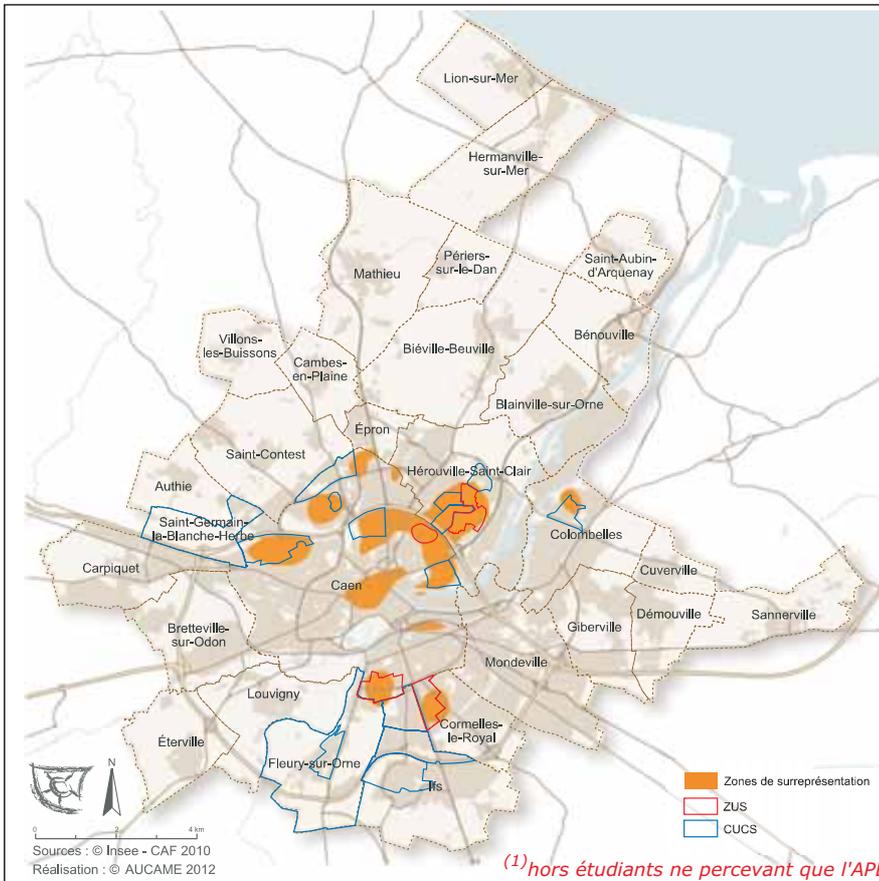
Pourtant tous les quartiers politique de la ville ne semblent pas faire face aux mêmes difficultés. Ainsi, certains d'entre eux affi-

chent une plus grande mixité sociale, en faisant cohabiter plusieurs catégories de population : personnes potentiellement en difficulté sociale d'une part (chômeurs, locataires du parc social, familles mono-parentales), mais aussi d'autre part des familles d'actifs avec enfants, des propriétaires de leur logement, des personnes âgées ou encore des étudiants. A Caen, c'est le cas du quartier de **la Folie-Couvrechef-Hameau** et, en périphérie, des communes de **Saint-Germain-la-Blanche-Herbe**, **Fleury-sur-Orne** et **lfs**.

Si ces quartiers sont composés d'une large part de logements sociaux, l'habitat y reste plus diversifié, favorisant une plus grande mixité sociale. Ces zones abritent des populations touchant des revenus faibles. Pourtant, elles ne font pas partie de celles où les dépendants aux aides sociales et bénéficiaires du RSA sont surreprésentés, confirmant ainsi une certaine hétérogénéité dans la population.

⁽¹⁾ Ce que nous appellerons quartier dans le texte correspond aux contours des iris (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) déterminés lors du recensement de la population de 1999

Bénéficiaires d'une allocation logement en 2010 ⁽¹⁾

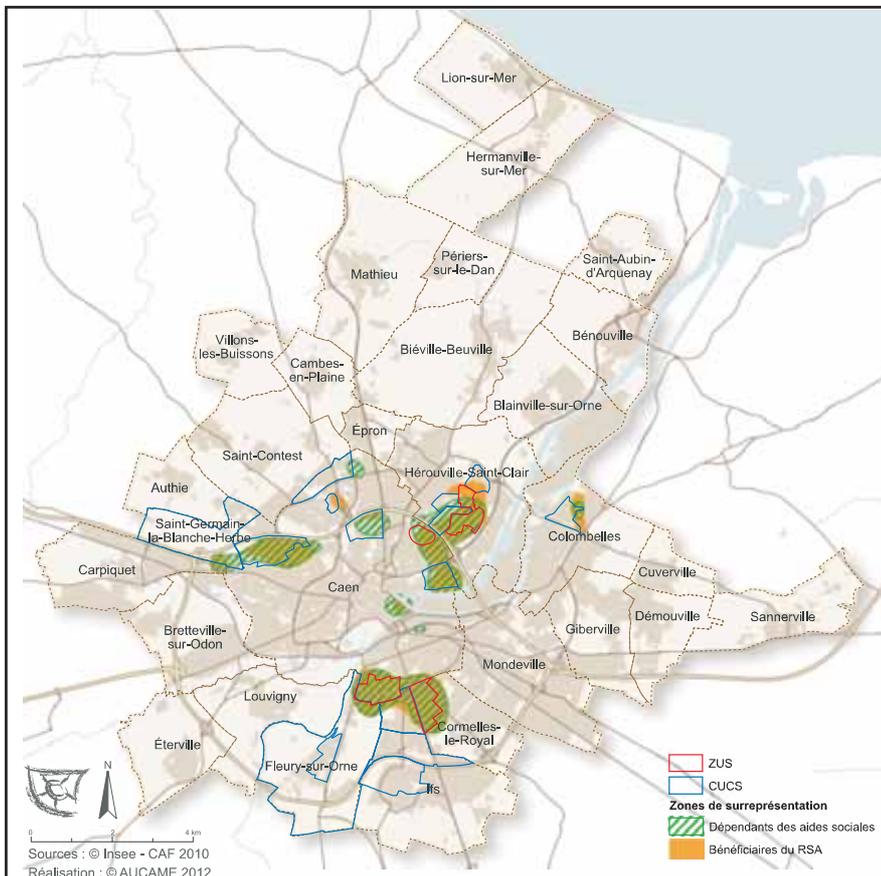


dans le cadre de la politique de la ville, présentent, eux aussi, des caractéristiques laissant à penser qu'ils concentrent certaines difficultés.

Ainsi, les revenus par unité de consommation sont faibles dans les **quartiers Charlotte Corday et du Bois Claquet à Mondeville**. C'est aussi le cas du **centre de Blainville-sur-Orne**, où la densité de bénéficiaires d'allocations familiales est importante, bien que les populations concernées soient moins souvent dépendantes des aides sociales que dans d'autres quartiers de l'agglomération.

En revanche, les personnes bénéficiaires du RSA et/ou dépendantes des aides sociales sont surreprésentées dans le **quartier Saint-Jean** et dans une petite partie du centre ville de **Caen**. La localisation des difficultés sociales dont ils témoignent reste cependant à relativiser en raison de la présence dans ces quartiers d'associations d'aide aux sans domicile fixe. Celles-ci permettent en effet aux plus démunis de s'y domicilier afin de pouvoir bénéficier de prestations sociales. Ces effectifs supplémentaires participent donc à la concentration des personnes en difficulté sur ces zones.

Dépendance aux aides sociales en 2010



Les bénéficiaires de l'allocation logement, versée sous condition de ressources (et hors étudiants ne percevant que l'APL), sont également nombreux dans le quartier de la gare, ainsi que dans une large partie du centre ville de Caen.

Dans l'ensemble, les communes de la couronne sud-est de l'agglomération, cités ouvrières ayant dû faire face à la fermeture de grandes entreprises industrielles au cours des dernières décennies, cumulent des difficultés souvent proches des quartiers bénéficiant d'aides dans le cadre de la politique de la ville.

Magali LANSON DURANCEAU
Emeric MARGUERITE
Insee

Les niveaux de priorité attribués aux quartiers politique de la ville

Type de zone	Nom de la zone	Population des ménages en 2009	Revenu par unité de consommation médian en 2009	Priorité
ZUS	La Guérinière	4 819	7 859	1
	La Grâce de Dieu	3 998	9 402	1
	La Pierre Heuzé	2 842	10 045	1
	Hérouville est : Le Val, Les Belles Portes, Le Grand Parc	5 980	10 760	1
Quartier prioritaire	Chemin vert	6 005	10 639	1
	La grande Delle	2 479	12 778	2
	Folie-Couvrechef (Boutiques)	1 848	12 889	2
	La Haute Folie	2 057	12 970	2
	Saint-Jean-Eudes	1 678	13 443	2
	Colombelles centre	1 344	13 457	2
	Calvaire Saint-Pierre	2 429	15 133	3
	Le Bois	2 049	15 399	3
	Fleury sur Orne Centre	1 487	16 343	3
	Le Hoguet	2 204	16 554	3
	Saint-Germain-La Blanche Herbe	2 359	16 677	3
	Secteur Périphérique	2 540	16 840	3
Agglomération	Caen La Mer	197 234	18 390	
Quartier prioritaire	Ifs Nord	3 088	19 038	3
	Ifs Centre	3 037	19 580	3
	Folie-Couvrechef (Hameau)	1 366	21 379	3

Sources : Insee, revenus fiscaux localisés

Les zones urbaines sensibles (Zus) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent leurs habitants. Les quartiers prioritaires (QP ou CUCS) sont les nouveaux quartiers prioritaires hors les Zus proprement dites.

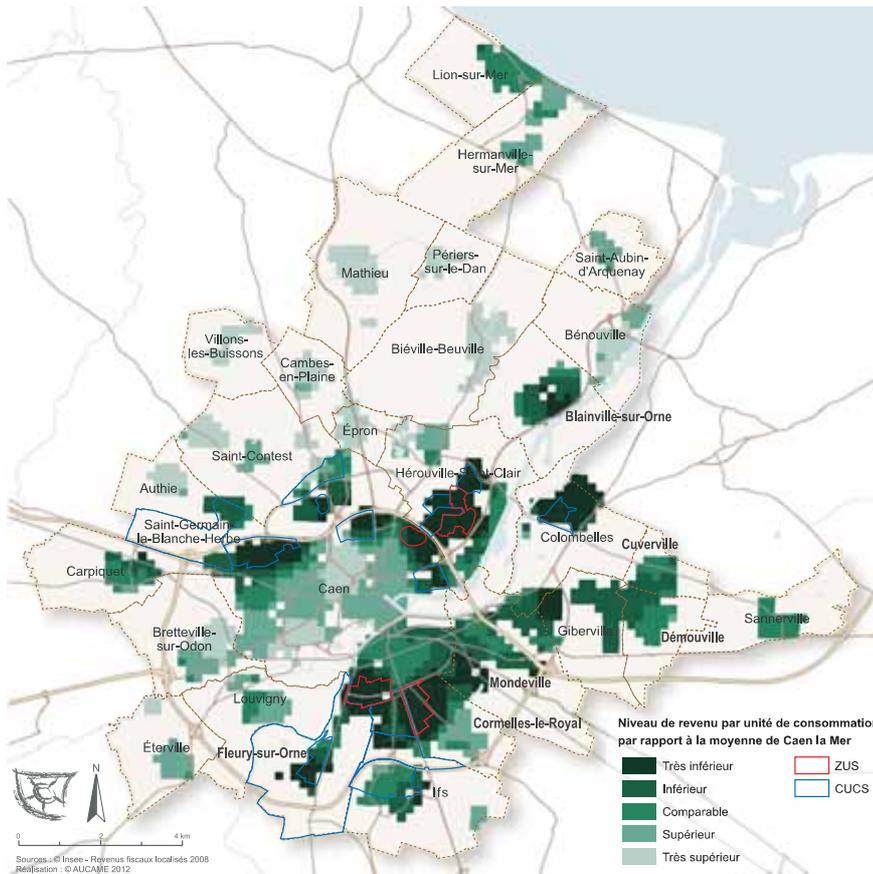
La priorisation des quartiers (valeur de 1 à 3) conditionne la répartition de l'enveloppe perçue par la Préfecture de Région :

- Les quartiers priorité 1 bénéficient de crédits politique de la ville sur une part importante de l'enveloppe régionale.
- Les quartiers priorité 2 bénéficient d'une enveloppe inférieure et mélangent crédits politique de la ville et crédits de droit commun.
- Les quartiers priorité 3 bénéficient de l'enveloppe la plus faible et ne perçoivent que des crédits de droit commun.

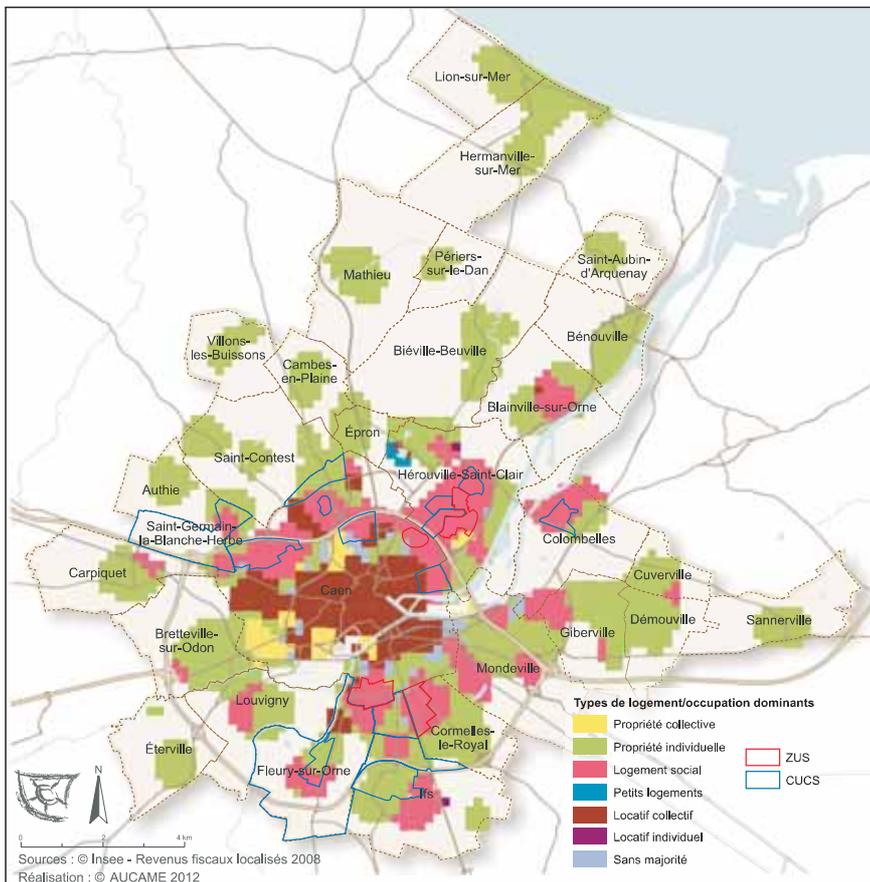
Les revenus par unité de consommation médian continuent à justifier, en 2009, les priorités fixées à ce jour dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération de Caen. Ceci est confirmé par l'examen des indicateurs de difficulté sociale examinés dans cette étude.

Ainsi, les Zus de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair et le quartier du Chemin Vert, classés en priorité 1, affichent un revenu médian par unité de consommation inférieur à 11 000 euros. Ces quartiers se caractérisent par une présence plus importante de chômeurs, familles monoparentales et locataires du parc social.

Les niveaux de revenu en 2008



Typologie des logements



Le carroyage

Cette étude s'appuie sur une méthode permettant de cartographier les caractéristiques de la population selon une technique de carroyage. La zone d'étude est ainsi découpée selon un quadrillage composé de carreaux de 200 mètres de côté. Cette technique présente de nombreux avantages : elle s'affranchit de tout découpage administratif et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse de la ville. Afin de respecter le secret statistique, on cartographie des hiérarchies (ex : éventail des revenus) ou des écarts par rapport à la situation moyenne d'une zone plus vaste (ici un ensemble de communes).

Avertissement

Cette étude et les cartes présentées correspondent au périmètre de l'agglomération avant le 1^{er} janvier 2013 (29 communes).

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE



5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

www.insee.fr/basse-normandie

Directrice de la publication :
Maryse CHODORGE

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en chef :
Didier BERTHELOT

Composition PAO :
Françoise LEROND
Marie-Isabelle LARDET

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

© Insee 2012